

En préparation du 3^{ème} round des négociations Tunisie-UE sur l'ALECA

Rencontre d'information et d'échanges avec la société civile

Tunis, le Mercredi 5 Décembre 2018

Dans le cadre de la préparation du 3^{ème} round des négociations entre la Tunisie et l'Union Européenne sur l'ALECA qui s'est tenu du 10 au 14 décembre 2018 à Bruxelles, et dans le but de renforcer l'approche participative adoptée, la Présidence du Gouvernement a organisé une rencontre avec les représentants de la société civile sous la présidence de M. Hichem Ben Ahmed, ministre de transport et chef négociateur ALECA et ce le mercredi 5 Décembre 2018 à Tunis.

Dans son allocution d'ouverture, le ministre a rappelé que cette réunion précède le prochain round des négociations selon la tradition consacrant la participation de la société civile à tous les niveaux du processus des négociations de l'ALECA. Il a précisé d'autre part que contrairement à ce qui a été colporté par certains médias, aucune date et signature n'ont été promises, ni pour 2019 ni après. Il a marqué les avancés réalisées sont liés aux avancés dans les études et des discussions.

M. Ben Ahmed a annoncé à cette occasion que l'étude d'impact d'association de 1995 entre la Tunisie et l'UE a été confiée au bureau d'études tunisien « Ernest and Young –Tunisie ». Cette étude a débuté, même si c'est avec un peu de retard, depuis fin novembre rappelant qu'elle fait suite à une demande incessante des organisations de la société civile et qu'elle aura un très grand apport sur la préparation de l'offre tunisienne, sectorielle et globale.

M. Mounir El Ghazali, du cabinet « Ernest and Young » est intervenu pour présenter les contours de l'étude en question. L'intervenant a annoncé que l'étude sera achevée en six mois environ et que son objectif principal est d'évaluer l'impact de l'accord d'association entre la Tunisie et l'UE de 1996 à 2017. Il a indiqué que cet accord n'englobe pas seulement l'industrie et l'économie mais qu'il a des volets socioculturels et politiques. Cette étude, d'après M. El Ghazali, servira surtout à éclairer certaines parties du projet de l'accord de l'ALECA et ne s'arrêtera pas au démantèlement tarifaire mais il faut également voir les autres aspects du projet d'accords et ainsi faire les parts des choses.

L'étude, annonce M. El Ghazali, passera par 3 phases :

- Une phase de cadrage pour définir ce qui sera étudié,
- Une phase de collecte et de vérifications des données,

- Une phase qualitative d'analyse d'impact selon un modèle établi et qui finira par des recommandations.

M. Walid Jaafar, de l'Association professionnelle tunisienne des banques et des établissements financiers (APTBEF) a pris la parole en premier pour remarquer que le timing de l'étude est intervenu peut être en retard. Pour l'intervenant, l'environnement économique et politique actuel est en rupture avec celui de 1995, en plus la révolution technologique (entendre celle des TIC) est passée par là. L'étude risque de ne pas apporter les renseignements désirés à moins d'intégrer ce que la Tunisie et l'UE ont vécu depuis.

Mme Lilia Rebai, présidente de l'association Euromed Tunisie, est intervenue pour saluer le lancement de l'étude demandée par toutes les composantes de la société civile. Cependant, elle a demandé des éclaircissements sur la méthode qui sera à l'œuvre et si elle procèdera de manière sectorielle ou plutôt globale ? Elle s'est d'autre part posé la question sur les critères retenus pour l'évaluation.

Mme Mouna Ben Halima, représentante de la FTH, a fait remarquer dans son intervention qu'il faudrait focaliser dans l'étude sur les mécanismes de mise à niveau qui ont accompagné les accords de 1995 car la mise à niveau a surtout profité aux grandes entreprises de 2000 à 2011. Il faudrait, selon l'intervenante, chercher les moyens d'améliorer ces mécanismes pour qu'ils soient plus profitables aux PME-PMI qui forment une grande majorité dans le tissu économique tunisien.

M. Walid Bel Haj Amor de l'IACE a considéré que l'étude est discutable dans son sujet, dans la période choisie et dans son pilotage. Il s'est dit préoccupé par le fait que le secteur privé a été écarté dans la préparation de l'étude et il a réclamé plus de place pour ce secteur dans le pilotage et également dans les négociations de l'ALECA en général.

Pour M. Bel Haj Amor, le secteur privé pose le problème du coût de la convergence réglementaire. Il pose également le problème de la politique sectorielle et celui du positionnement de la Tunisie dans l'agriculture et des services. Pour compenser les coûts de la convergence, qui seront énormes selon l'intervenant, il faudrait que la Tunisie ait accès aux fonds structurels européens, seuls à disposer de suffisamment de ressources pour couvrir les coûts de la convergence mais ces fonds sont liés à l'adhésion et ne couvrent pas l'ALECA.

M. Hichem Ben Ahmed est intervenu ensuite pour répondre aux questions des participants et il a d'abord remarqué que dans toutes les négociations en cours avec l'Union Européenne, la logique de l'asymétrie est un préalable qui permettra à la Tunisie, entre autres

mécanismes, de faire valoir ses intérêts. Concernant les fonds d'accompagnement, il a déclaré que plusieurs fonds existent et font l'objet des négociations.

Il a réitéré l'invitation pressante au secteur privé de s'associer plus activement dans le processus des négociations en cours et il a déclaré que le gouvernement attend des propositions du secteur privé et de la société civile, y compris sur la manière de travailler ensemble.

Mme Fatma Oueslati est ensuite intervenue pour clarifier certaines remarques de l'assistance. Elle a dit qu'actuellement on est encore au stade des clarifications et des principes et des dispositions générales. Elle a expliqué que l'UGPO et les autres groupes techniques ont déjà commencé à travailler sur des contrepropositions tunisiennes et que plusieurs études sont en cours et que d'autres sont achevées. Elle a cité à titre d'exemples l'étude sur le positionnement des services en Tunisie ou le SPS, les marchés publics ou la veille législative, etc.

Concernant les financements, Mme Oueslati a précisé que la dimension de l'ALECA n'est pas celle de l'adhésion à l'Union européenne qui exige la transposition de tout l'acquis communautaire sans négocier le contenu mais on est dans une logique de rapprochement réglementaire. Elle a indiqué que la partie tunisienne tient à ce que l'UE prévoit des mécanismes d'appui conséquents pour accompagner ce rapprochement.

M. Leith Ben Bechr, représentant du SYNAGRI est revenu pour appuyer l'intervention de M. Bel Haj Amor à propos de la faible participation de la société civile. Il a ajouté que la convergence est très difficile et peut coûter ce qu'exige l'adhésion sans les acquis de celle-ci. Il a ajouté qu'il faut d'abord que nous soyons d'accord sur nos priorités nationales et sur le but vers lequel nous allons.

M. Slim Zghal de l'IACE a pris la parole pour faire remarquer que la Tunisie est aujourd'hui dans une situation difficile et il y a des sujets urgents qu'il faut débattre maintenant comme l'Open Sky. Il a remarqué que dans toutes les négociations, il y a des pertes et des profits pour chaque partie et nous avons des exemples qui peuvent nous servir comme préalable à l'ALECA concernant l'huile d'olive, les dattes ou la mobilité pour les TIC. D'autre part, a ajouté l'intervenant, nous avons un autre problème de taille qui est celui de la réglementation des changes. Toutes ces thématiques doivent être débattues ici en Tunisie. Nous avons, a surenchéri l'intervenant, comme autre exemple la transition énergétique qui nous coûte très cher et on est loin d'avoir commencé à y réfléchir sérieusement parce qu'il y a des fonds et des projets internationaux qui peuvent accélérer notre transition dans le solaire par exemple. Pour M. Zghal, les industriels sont favorables à aller de l'avant dans les négociations de l'ALECA.

M. Karim Daoud du Synagri est intervenu ensuite pour remarquer que la situation de l'agriculture dans ses détails est très mal connue par nous mêmes ce qui pose problème

pour l'étudier et lui trouver des solutions. Il a ajouté qu'il faut penser également à diligenter des études prospectives dans plusieurs secteurs dont l'agriculture.

La parole a été cédée à M. Ahmed El Karam, président de l'APTBEF, qui a exprimé l'espoir que l'ALECA facilitera l'arrivée de beaucoup de capitaux en Tunisie et ceci nécessite des actions préalables et des étapes importantes. M. El Karam a articulé son intervention sur plusieurs axes de réflexion remarquant d'abord que l'espace financier tunisien actuellement n'est pas intéressant car plus de 50% de la liquidité sont accaparés par l'économie informelle et qu'il faut chercher une aide de l'Union Européenne pour intégrer la plus grande masse de liquidité possible. Cela demande de revoir la fiscalité avec le soutien de l'Union européenne afin d'amener les gens à intégrer le secteur organisé et quitter l'informel. L'intervenant a également souligné que la protection actuelle des IDE n'est pas suffisante et n'est pas aux standards internationaux en appelant à un plus grand investissement pour améliorer le système judiciaire et le hisser au niveau international. Pour M. El Karam une mise à niveau globale de l'architecture réglementaire est nécessaire. La notre est aujourd'hui très rigide et tentaculaire et il faut la reformer en urgence.

Le Président de l'APTBEF pense ainsi que l'ALECA devrait changer les choses pour nous aider à aller de l'avant vers le dinar convertible dont l'importance sur notre ouverture est grande. L'aboutissement de notre travail, a ajouté M. El Karam, doit être d'inscrire nos négociations dans un cycle avec un but précis : celui de faire de la Tunisie une place économique internationale qui correspond à sa taille et à ses atouts.

M. Walid Jaafar, de l'Association professionnelle tunisienne des banques et des établissements financiers (APTBEF) s'est demandé, dans sa deuxième intervention, si on a fixé des dates pour les secteurs concernés par l'ALECA et s'il y a une date limite pour la conclusion de l'accord en général. L'intervenant a d'autre part suggéré que chaque secteur concerné doit établir une fiche d'évaluation qui recense les risques d'ouverture, les priorités du secteur et les travaux préparatoires nécessaires.

Mme Lobna Jeribi, présidente de l'association SOLIDAR, est intervenue pour insister sur la nécessité de définir une vision entre la Tunisie et l'Union européenne. Concernant la transition énergétique, Mme Jeribi a déclaré qu'elle est nécessaire pas seulement pour le plan solaire mais également pour d'autres aspects. Pour Mme Jeribi, l'ALECA doit être d'abord un accélérateur des réformes, un initiateur des projets structurants. Pour cela et selon elle, la concertation intersectorielle avec le Gouvernement doit continuer.

M. Abdelhalim Guesmi, Directeur Général au ministère de l'agriculture a annoncé, dans son intervention, son appui à la proposition d'établir un plan prospectif et la nécessité d'avoir une vision claire avec une stratégie à l'échelle du pays pour le secteur de l'agriculture. M. Guesmi a ensuite indiqué que son département a lancé plusieurs études sectorielles et par

filière (le lait, la viande, les intrants, les SPS, etc.). Pour l'intervenant, l'Etat doit procéder rapidement à une vaste opération de mise à niveau des exploitations agricoles et ce avec l'aide de l'Union européenne.

M. Mounir El Ghazali, du cabinet « Ernest and Young » est intervenue pour répondre à certaines questions à propos de l'étude sur l'impact de l'accord de 1995 avec l'UE. A ce propos, il a indiqué que l'étude évaluera les résultats en question avec les objectifs fixés au départ et qui étaient ceux de l'Etat tunisien signataire de cet accord. L'enjeu c'est de trouver la disponibilité, l'accessibilité et la fiabilité des données qui seront évaluées.

Mme Fatma Oueslati a pris la parole pour répondre également à certaines questions de l'assistance en déclarant qu'il y a des avancées importantes sur certains chapitres et surtout au niveau des études d'écart qui demeurent importantes pour préparer l'offre tunisienne. Mme Oueslati a ajouté que les engagements pris par la Tunisie au niveau international dans le cadre multilatéral, régional ou bilatéral avec d'autres partenaires seront pris en compte lors de la préparation de l'offre tunisienne puisque la Tunisie est déjà signataire de plusieurs accords dont les accords de l'OMC. L'intervenante a également signalé que des propositions pour prévoir des mécanismes appropriés de sauvegarde seront soumises et qui peuvent être utilisés par la Tunisie chaque fois que c'est nécessaire pour défendre les intérêts d'un secteur ou ceux du pays.

Pour clore la rencontre M. Hichem Ben Ahmed a repris la parole afin de rappeler que le Gouvernement a refusé de fixer de date limite pour les négociations étant donné qu'il a été convenu d'avancer dans les négociations selon le rythme d'avancement des études et notamment celles relatives à l'évaluation d'impacts et l'analyse d'écart.

Le Négociateur en Chef a rappelé que les principes retenus dans les négociations sont toujours la progressivité et l'asymétrie et les mesures d'accompagnements conséquentes.

A propos de l'Open Sky, M. Ben Ahmed a expliqué que le retard revient à la partie européenne qui a demandé d'attendre les conclusions du Brexit.

Concernant la mobilité, le ministre a signalé que le partenaire européen refusait d'aborder la mobilité dans le cadre de l'ALECA et que finalement, après l'insistance de la Tunisie, on a trouvé le moyen de lier les négociations à propos de la mobilité avec celles relatives à l'ALECA, le but n'étant pas d'obtenir un certain nombre de visas mais d'arriver dans un premier temps à la libre circulation pour les fournisseurs des services concernés.

Enfin le ministre a réitéré son invitation aux organisations de la société civile en leur demandant expressément de ne pas hésiter à bousculer l'administration et à fixer les règles pour une relation de travail forte où la société civile est pleinement associée et réactive.